

La Conférence épiscopale paralyse l'évêque diocésain

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#)

Date : 8 octobre 2010

Dans [Présent](#) du 2 octobre, Jean Madiran pointe à nouveau le dysfonctionnement de la Conférence épiscopale, qui prive l'évêque diocésain de ses compétences :

Le 16 septembre dernier, Mgr Robert F. Vasa, évêque de Baker, Oregon (Etats-Unis), a dressé un réquisitoire détaillé contre une conséquence très nuisible de la « collégialité » postconciliaire : ***la paralysie progressive de l'évêque dans son diocèse.*** [...] Celles-ci, dit-il, avec leur Conseil permanent, leurs commissions spécialisées et leurs services divers, sont **un outil qui devrait aider les évêques et non pas se substituer à eux.** On voit au contraire les Conférences et leurs commissions s'attribuer une *mission d'enseignement* qui ne leur appartient pas. **Ni la Conférence, insiste Mgr Vasa, ni son président, ni ses structures bureaucratiques de plus en plus lourdes, ne peuvent agir au nom de tous les évêques.** Cela est confirmé, ajoute-t-il, par le Code de droit canon. [...]

Il s'agit donc d'un pouvoir anonyme fonctionnant au nom de la Conférence des évêques de France. **La plupart d'entre eux n'ont pourtant, le plus souvent, pas même été consultés,** leur « assemblée plénière » ne se réunissant qu'une ou deux fois par an. La décision a été prise en principe par un organisme restreint, le Conseil permanent, voire, en fait, par l'un des comités ou l'une des commissions qui assistent ce Conseil ou plutôt le supplantent. [...] Enfin l'anonymat irresponsable complète son pouvoir tyrannique par le fait que **souvent les commissions spécialisées du Conseil permanent de l'« épiscopat » s'adressent directement aux commissions spécialisées de l'évêché sans passer par l'évêque.**"